

C.S.E.L.
Assemblée Générale du 26 mai 2025
Rapport Financier

1

Réalisations 2024

Les montants sont en euros

	2023	2024	Variation 2024 sur 2023
RECETTES	39 944.61 €	37 936.90 €	en baisse de 5.0 %
DÉPENSES	35 842.83 €	42 527.42 €	en hausse de 18.6 %
ENCAISSE 31-12	41 741.35 €	37 150.83 €	Diminution de 4 590.52 €

- Au regard du BUDGET 2024 RÉVISÉ :
- Les RECETTES sont proches de la prévision budgétaire révisée.
Cette situation est la résultante de 2 facteurs aux effets contraires :
 - . + 4 900 € pour le niveau des recettes courantes des dons et cotisations par rapport au budget révisé ... lequel était prudent pour être en ligne avec les années récentes peu favorables,
 - . - 5 000 € du fait du décalage sur 2025 de l'instruction du troisième versement (sur 3) de la subvention REVIVRE destinée à soutenir l'apprentissage.
 - Les DÉPENSES conformément à la prévision ont progressé de 18.6 %
Le deuxième versement de 5 000 € de la Fondation REVIVRE perçu en fin d'année 2023, n'a été reversé au CAJED qu'en 2024 (en 2 fois après analyse des éléments justificatifs).
 - L'encaisse n'a donc diminué que d'environ 1 000 €, en phase avec la baisse prévue.

Au delà des chiffres globaux :
- Les comptes détaillés avec un historique sur 4 ans (référence CSEL24R) seront disponibles sur le site www.CSEL.fr
- Les comptes détaillés comparés aux éléments budgétaires (référence CSEL24BrR) seront disponibles sur le site www.CSEL.fr

2

Réalisations 2024

Les montants en euros sont arrondis

RECETTES

2022	2023	2024	Variation 2024 sur 2023
40 700 €	39 900 €	37 900 €	- 5.0 %

Les RECETTES totales sont en diminution de seulement - 2 000 € sur 2023, alors que le décalage d'exercice du subventionnement de REVIVRE, pesait pour - 5 000 €.

Les RECETTES courantes de l'année 2024, par contre, sont en progression significative de près de + 3 000 €.
Elles retrouvent ainsi, à 37 900 € les niveaux observés en 2017 / 2018

3

Réalisations 2024

Les montants en euros sont arrondis

DÉPENSES

2022	2023	2024	Variation 2024 sur 2023
47 200 €	35 900 €	42 500 €	+ 18.6 %

- Ces chiffres globaux sont à observer selon deux axes.
- Depuis 2022 le financement pour le fonctionnement courant de l'APPEL et du CAJED est stabilisé :
- | | | |
|---------------------------|----------|--|
| fonctionnement du CAJED | 17 300 € | soit une très large fraction des ressources du CAJED |
| fonctionnement de l'APPEL | 17 400 € | soit environ 40 % du budget de l'APPEL |
- Par contre, grâce à des subventions obtenues par le CSEL, le CAJED a pu recevoir également :
- 4 500 € en 2022 d'Ananie et Sapphire, pour l'autonomisation des jeunes de plus de 16 ans
 - 5 000 € en 2022 & 2024 de REVIVRE, pour un projet sur 3 ans pour les ex-pensionnaires (de + de 16 ans)
- ➔ La troisième annuité a été perçue sur 2025.
- Pour les dépenses courantes, il reste à préciser que le déplacement prévu fin 2023 a été décalé au début de 2024 (2 200 € pour ce voyage en 2024 : contre 0 € en 2023)

4

Réalisations 2024

Les montants en euros sont arrondis

ENCAISSE

2022	2023	2024	Variation 2024 sur 2023
37 600 €	41 700 €	37 200 €	- 11.0 %

L'ENCAISSE à fin 2024 de 37 200 € se situe en baisse d'environ 4 500 € par rapport à 2023 ... et cela conformément à la prévision budgétaire, mais sur d'autres bases !

On se rappellera que les dons et cotisations courants ont atteint un bon niveau, ce qui a très largement compensé le différé constaté pour le troisième versement de la subvention REVIVRE.

A fin 2024, la trésorerie couvre déjà la prise en charge des frais de fonctionnement des 2 associations soutenues à Lomé : APPEL et CAJED.

5

Budgets 2025 révisé et 2026 initial

Pour l'analyse des budgets, les recettes et dépenses sont présentées nettes des estimations pour les opérations fléchées pour les enfants de la plage : elles sont à solde nul et n'ont pas d'impact sur la situation du CSEL.

	Réalisations 2024	Budget initial 2025	Budget révisé 2025	Budget initial 2026
RECETTES	37 936.90	35 000.00	41 500.00	38 000.00
DÉPENSES	42 527.42	45 000.00	45 000.00	40 000.00
ENCAISSE 31-12	37 150.38	non	33 650.38	31 650.38
Variation ENCAISSE	- 4 590.52	repris	- 3 500.00	- 2 000.00

Il est aussi à noter que la lisibilité de l'historique des recettes et dépenses du CSEL est entravée par le rythme de perception de la subvention sur 3 années de REVIVRE pour les apprentis du CAJED :

- le 1^{er} versement a eu lieu en 2022 avec un reversement au CAJED la même année
- le 2^{ème} versement reçu fin 2023 n'a pu être reversé au CAJED qu'en 2024
- le 3^{ème} versement n'a été perçu qu'en 2025 avec un reversement en 2025

Au delà de ces chiffres globaux :

Le budget 2025 révisé, comparé au budget initial et aux réalisations 2023 et 2024 (référence CSEL25Bir) sera disponible sur le site www.CSEL.fr

Le budget 2026 initial, comparé aux budgets 2025 et aux réalisations 2024 (référence CSEL26Bi) sera disponible sur le site www.CSEL.fr

6

Budgets 2025 révisé et 2026 initial

Rappel : Données hors enfants de la plage

Tant pour le budget 2025 révisé que pour le budget 2026 initial, des contraintes très fortes orientent les prévisions présentées à cette assemblée générale du CSEL avec :

- Le retour, certes bien limitée, de la croissance des recettes courantes du CSEL
- Le niveau global des besoins à Lomé qui poursuit son augmentation marquée, du fait de l'inflation et aussi des jeunes de plus de 16 ans restant soutenus par l'APPEL et le CAJED (en ville) ... alors que des plus jeunes sont intégrés dans les foyers.
- La nécessité d'obtenir des ressources supplémentaires (après les 3 années soutenues par REVIVRE) pour pouvoir maintenir un suivi des anciens des foyers

7

Budgets 2025 révisé et 2026 initial

Rappel : Données hors enfants de la plage

RECETTES 2025 RÉVISÉES **41 500 €** contre 38 000 € en 2024

- La prévision intègre le dernier versement de REVIVRE pour 5 000 € (contre 0 € en 2024)
- Les cotisations prévisionnelles ont été relevées par rapport au budget initial de 3 000 €, compte tenu du meilleur niveau de celles-ci en 2024 qu'en 2023
- La ligne relative à l'obtention de nouvelles subventions a été réduite de moitié faute de projets suffisamment avancés

DÉPENSES 2025 RÉVISÉES **45 000 €** inchangé par rapport à 2024

- Le reversement de la subvention REVIVRE reste à 5 000 € comme en 2024
- Les financements courants du CAJED et de l'APPEL restent au même niveau qu'en 2024
- La ligne du budget initial 2025 prévoyant par prudence quelques dépenses non programmées a été maintenue à 1 500 €
- Les autres postes de dépenses, dont le voyage annuel à Lomé, sont maintenues en légère progression par rapport aux dépenses de 2024

ENCAISSE au 31-12-2025 **33 650 €** en baisse de 3 500 € sur 2024

Cette diminution est beaucoup plus faible que celle envisagée dans le budget initial. A 33 650 €, elle couvrirait 11,5 mois des financements courants du CAJED et de l'APPEL

8

Budgets 2025 révisé et 2026 initial

Rappel : Données hors enfants de la plage

RECETTES 2026 ENVISAGÉES 38 000 € - 3 500 € sur budget 2025 révisé

- A 35 000 € les cotisations ont été prudemment maintenues au niveau prévu pour 2025
- En 2026, les financements REVIVRE sur 3 ans auront cessé (effet - 5 000 €)
- Avec 3 000 €, comme dans le budget initial 2025, la recherche de nouvelles subventions a été inscrite dans le budget initial 2026

DÉPENSES 2026 ENVISAGÉES 40 000 € - 5 000 € sur budget 2025 révisé

- Les financements courants du CAJED et de l'APPEL restent à nouveau au même niveau, alors que les besoins sur Lomé augmentent ...
- En 2026, les reversements REVIVRE sur 3 ans auront cessé (effet - 5 000 €)
- Pour 1 500 € une ligne prévoit la possibilité de dépenses non programmées
- les autres dépenses du CSEL sont maintenues au même niveau pour 3 700 €

ENCAISSE au 31-12-2026 31 650 € - 2 000 € sur fin 2025 estimé

A 31 650 €, elle ne couvrirait que 11 mois des financements courants du CAJED et de l'APPEL, ce qui laisse peu de latitude pour les autres dépenses.

Budget 2026 initial

Sans ressources supplémentaires (essentiellement sous la forme de subventions) les perspectives pour l'action du CSEL en 2026 vont rester sous contrainte ...

Ce sera en particulier le cas pour les actions ne découlant pas directement du fonctionnement des foyers APPEL et CAJED (notamment actions dirigées vers les plus de 16 ans ou les centres d'écoute).